

20.—Conseil législatif du Québec, le 30 avril 1963

(selon l'ancienneté)

Nom	Division	Nomination
R.-O. GROTHÉ.....	De Salaberry.....	23 déc. 1927
HECTOR LAFERTÉ (Orateur).....	Stadacona.....	23 juillet 1934
J.-L. BARIBEAU.....	Shawinigan.....	14 janv. 1938
PHILIPPE BRAIS.....	Grandville.....	16 fév. 1940
JULES BRILLANT.....	Golfe.....	14 janv. 1942
FRANK L. CONNORS.....	Mille-Îles.....	14 janv. 1942
FÉLIX MESSIER.....	De Lanaudière.....	12 fév. 1942
ÉDOUARD ASSELIN.....	Wellington.....	23 janv. 1946
GEO. B. FOSTER.....	Victoria.....	22 août 1946
GÉRALD MARTINEAU.....	Lauzon.....	22 août 1946
J.-OLIER RENAUD.....	Alma.....	22 août 1946
PATRICE TARDIF.....	De la Vallière.....	20 juillet 1952
JOSEPH BOULANGER.....	De la Durantaye.....	8 oct. 1952
ÉDOUARD MASSON.....	Repentigny.....	12 mars 1953
ALBERT BOUCHARD.....	La Salle.....	24 nov. 1954
JEAN BARRETTE.....	Sorel.....	19 oct. 1955
ÉMILE LESAGE.....	Montarville.....	1 ^{er} août 1956
ALBINY PAQUETTE.....	Rougemont.....	29 oct. 1958
JOHN P. ROWATT.....	De Lorimier.....	29 oct. 1958
ERNEST BENOÎT.....	Kennebec.....	8 avril 1959
ANTONIO AUGER.....	Les Laurentides.....	30 sept. 1959
OSCAR GILBERT.....	Bedford.....	30 mars 1960
JEAN RAYMOND.....	Rigaud.....	27 avril 1960
GEORGE C. MARLER (leader).....	Inkerman.....	8 oct. 1960

Sous-section 6.—Ontario

Le gouvernement de l'Ontario comprend le lieutenant-gouverneur, le Conseil exécutif et la Chambre d'assemblée. L'honorable William Earl Rowe, lieutenant-gouverneur le 30 avril 1963, a été nommé le 1^{er} mars 1963. Les lieutenants-gouverneurs depuis la confédération (1867) jusqu'à 1959 sont indiqués à la page 114 de l'*Annuaire* de 1960.

La Chambre d'assemblée, chambre unique de la Législature provinciale, se compose de 98 membres élus pour un mandat statutaire de cinq ans. Les noms des premiers ministres depuis la confédération jusqu'à 1959 paraissent dans l'*Annuaire* de 1960, p. 114.

Outre les ministères réguliers, les commissions suivantes ont été créées: la Commission des parcs de Niagara, la Commission des municipalités de l'Ontario, la Commission de l'hydro-électricité de l'Ontario, la Commission ontarienne de l'aménagement du Saint-Laurent, la Commission des transports de l'Ontario septentrional, la Commission de régie des boissons alcooliques et la Commission des débits de boissons alcooliques, la Commission des services des hôpitaux et la Commission des ressources hydrauliques.

En vertu des dispositions de la loi sur l'Assemblée législative (S.R.O. 1960, chap. 208, modifié), chaque membre de l'Assemblée touche une indemnité annuelle de \$5,000 et une allocation de \$2,000 pour dépenses. De plus, l'Orateur reçoit une indemnité spéciale annuelle de \$3,000 et une allocation de \$2,000 pour dépenses, le président du comité plénier, une indemnité spéciale annuelle de \$2,000 et le chef de l'opposition, un traitement de \$12,000 par année. Chaque ministre du cabinet reçoit l'indemnité ordinaire à titre de membre de la législature en plus de son indemnité comme ministre de la Couronne. La loi sur le Conseil exécutif prévoit un traitement de \$16,000 pour le premier ministre et de \$12,000 pour les ministres du cabinet. En vertu de la modification apportée en 1956, chaque ministre de la Couronne chargé d'un ministère, le ministre de la Couronne qui est membre de la Commission de l'hydro-électricité de l'Ontario et le chef de l'opposition reçoivent une allocation de représentation de \$2,000. Chaque ministre sans portefeuille, sauf le ministre qui est membre de la Commission de l'hydro-électricité de l'Ontario, reçoit un traitement de \$2,500 et une allocation de représentation de \$1,000 par année en vertu des modifications apportées à la loi sur le Conseil exécutif et à la loi sur l'Assemblée législative (S.R.O. 1960).